



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET**

#### **CONSEIL MUNICIPAL :**

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe et Saffimbec (SMBVAS)

**Délibération  
n° 2026/98**

**30 Juin 2026**

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10 juillet 2026 et de son affichage à la porte de la Mairie le 10 juillet 2026

L'An deux mil vingt-six, le trente juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

### **Etaient présents :**

MM. MULET Mercedes, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLUSE Emilie, LEFAUX Eddy, QUÈVREMONT Jean-Luc, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DEMANNEVILLE Christian, FOSSÉ Laurent, MERBAH Ahmed, CARASCO Laurent, CASCELLA Angéline, DELÉPINE Séverine, HAVRET Myriam, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, SÉNÉCHAL Mathilde, VIGREUX Laure, BARTHÉLÉMY Florent, LARGILLET Agnès, LÉCAUDÉ Francis, VINCENT-DUMESNIL Vanessa.

### **Etaient absentes excusées ayant donné pouvoir :**

Mme CHEVALLIER Aurélie qui a donné pouvoir à Mme CAPRON Magali, Mme LEMONNIER Christelle qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, M. MAERTEN Pierre qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné pouvoir à Mme VIGREUX Laure, M. TOCQUEVILLE Raynald qui a donné pouvoir à M. LEFAUX Eddy, M. NICOLLE Benoît qui a donné pouvoir à Mme LARGILLET Agnès.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 29

**CONSEIL MUNICIPAL** : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe et Saffimbec (SMBVAS).

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner, en son sein, un délégué titulaire et un délégué suppléant, pour représenter la Ville de Pavilly au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe et Saffimbec (SMBVAS)

La désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe et Saffimbec (SMBVAS) a été instituée par délibération n°2026/18 en date du 30 mars 2026.

Or, à la suite d'une erreur de plume, il est proposé au Conseil Municipal d'élire les délégués.

Après avoir procédé aux opérations de vote, le Conseil Municipal a désigné comme délégué titulaire pour représenter la Ville de Pavilly au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe et Saffimbec (SMBVAS), les élus suivants :

| SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT<br>AUSTREBERTHE ET SAFFIMBEC |                 |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|
| Titulaire                                                     | François TIERCE |
| Suppléant                                                     | Alain AMIOT     |

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière*